



FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES Département de la Sarthe

INFORMATION AUX PARENTS ADHERENTS FCPE

Le Mans, le 16 mai 2022

Echanges avec le Directeur Académique (DASEN) de Sarthe : Rencontre **FCPE Sarthe** et **DASEN** sur la situation actuelle, l'orientation et l'école inclusive

Nous avons rencontré le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale à deux reprises ces dernières semaines afin d'aborder divers sujets comme la situation sanitaire ou les particularités actuelles touchant l'école. À notre demande particulière, nous nous sommes réunis autour des thématiques de l'orientation et de l'inclusion. Ces rencontres faisaient suite à des demandes réitérées de notre part d'aborder ces sujets clés en mettant le prisme des parents au centre de la réflexion afin de mieux mettre l'élève au cœur des préoccupations.

Grâce aux remontées de terrain de tous, nous avons pu partager avec les services académiques et devons saluer la force des échanges parfaitement détaillées grâce à tous ceux qui ont pu répondre au questionnaire sur l'école inclusive comme ceux qui nous ont remonté leurs réflexions.

Ci-dessous, les divers sujets abordés suite à vos retours :

QUESTIONS ABORDÉES PAR LES REPRÉSENTANTS FCPE SARTHE

Lutte contre le harcèlement

Mme FLEURIMONT nous a présenté la situation actuelle concernant la gestion des questions de harcèlement au sein des services académiques (DSDEN).

Deux personnes sont derrière la ligne 33 33 pour répondre aux difficultés et urgences de harcèlement. En parallèle, trois référents départementaux gèrent les situations, la référente en présence, Mme FLEURIMONT, Mme PICHON pour le Premier Degré (référente présente lors de notre Assemblée Générale) et M. DIET pour le Second Degré.

Un rappel est fait sur le dispositif Phare. Ce dispositif est mis en place progressivement dans le département et il sera généralisé à la rentrée.

Il s'agit de 8 jours de formation autour de la prise en charge, du repérage (bouc émissaires), d'organisation autour d'élèves ambassadeurs, sentinelles, autour de la médiation par les pairs.

Dans ce dispositif, la place de la coopération avec les parents d'élèves est reconnue. La méthodologie de la « préoccupation partagée » est privilégiée.

Concernant plus précisément notre échange sur des cas précis, un premier jeune n'apparaît pas *a priori* dans les dossiers de la DSDEN. Nous avons donc renvoyé un relevé de la situation et avons rappelé, lors de nos deux réunions, l'urgence de réponse.

Le second cas semble connu.

Ces situations ont été l'occasion pour nous de rappeler le besoin réel d'observer combien des hiatus existent entre la vigilance déclarée et la réalité des actions sur le terrain. Pour la FCPE Sarthe, les délais, la volonté de créer des pauses de réflexion et la lenteur de l'action des établissements provoquent souvent des ponts

d'inaction. Il arrive trop souvent que les situations de lutte contre des actes de harcèlement se voient étalés entre deux périodes de vacances et une part du travail est à refaire.

Les jeunes ne peuvent pas être dans une institution qui agit trop souvent en attendant et observant, sans créer des gardes fous pour que les soutiens et actions soient rapidement mis en place.

Nous avons relevé l'importance de communiquer avec les parents car trop souvent nous devons relever des situations de détresse car les parents ne se sentent pas toujours écoutés.

Inclusion scolaire et aide à la réussite de tous

La circulaire de 2012 favorise l'accueil des moins de 3 ans dans tous les territoires d'Education Prioritaire. L'extension dans le rural existe mais il n'y a pas de besoin important exprimé. Les exemples de Vibraye et Mayet sont mis en avant dans cette analyse des besoins.

Au nom de la FCPE Sarthe, nous rappelons notre attachement aux réflexions de terrain et rappelons, entre autres, la situation d'Arnage qui se voit proposée une fermeture de classe là où un réel projet équilibré d'accueil pour les Très Petites Sections (TPS) est réalisé avec cohérence. Nous rappelons le besoin de regarder ce type de dispositif afin de travailler avec cohérence sur la carte scolaire.

Toutes les situations abordées à suivre sont aussi liées à la situation sanitaire. Néanmoins, certaines lignes directrices et analyses ont été données.

L'aide aux élèves les plus fragiles est en baisse globalement ces dernières années avec 703 élèves accompagnés en 2019, puis 469 élèves en 2020 et enfin 533 en 2021.

Pour cette situation des stages de réussite, il y a eu 58 stages avec une centaine d'élèves de ZEP regroupant des jeunes de 42 écoles.

Trois stages ont manqué d'enseignants. Ce n'est pas une situation de tension forte sur un manque d'enseignant dès lors.

Il n'y a pas eu de problème d'assiduité particulière.

Pour la première, un stage d'automne a été proposé. Il ne s'agit pas d'un succès majeur du point de vue chiffré, avec un peu moins de 200 élèves (contre 442 élèves en été).

Concernant le Lycée de la Nouvelle Chance (LNC), au fil des années, une baisse est palpable. Le dispositif a pu accompagner jusqu'à 55 élèves sur une année. En 2020-21, 38 élèves ont été accompagnés. En 2021-22, 24 élèves sont intégrés au dispositif avec des jeunes de STMG, en Bac Pro Vente et pour 6 d'entre eux Bac Général.

Concernant le suivi des décrocheurs (PSAD), le dispositif est particulier dans notre région académique. L'Académie de Nantes et la Région Pays de la Loire travaillent ensemble sur la PSAD. Le dispositif permet de traiter les situations au fur et à mesure. Une des difficultés actuelles est le manque de remontées des fiches PSAD de la part des CFA.

Le bilan est à la baisse une fois encore avec 800 situations traitées lors des années les plus complexes et 579 situations en 2020-21 puis 450 au premier avril de cette année scolaire.

Un point est réalisé sur le Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). Le dispositif tourne autour de 30 psychologues, 20 enseignants à dominante relationnelle et 41 enseignants à dominante pédagogique (dont une création de poste cette année). L'inspecteur de circonscription pilote le RASED, ce qui donne une coloration locale à chaque gestion des RASED.

Suite à notre questionnaire aux parents adhérents et non adhérents de Sarthe, nous faisons remonter notre inquiétude concernant le dispositif des RASED qui semblent toujours trop méconnu. Nous rappelons dès lors combien ce dispositif insuffisamment connu ne peut pas tout solutionner sans moyen physique pour être réellement présent sur le terrain avec une bonne connaissance des parents.

Un rappel nous est fait de l'importance de voir combien la demande d'aide doit venir des enseignants.

Un bémol est mis sur le fait que dans le cas du psychologue scolaire, le téléphone est diffusé pour que tous les parents puissent communiquer avec les services de l'Education Nationale et le psychologue rattaché à l'école.

Nous rappelons notre inquiétude concernant les RASED qui ne sont pas suffisamment sollicités par la limite psychologique que provoquent les délais et l'éloignement. Nous savons que trop d'enseignants ne signalent pas toutes les situations d'aide potentielle car ils savent que les délais sont trop longs déjà.

Concernant les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), une cartographie nous a été remise et les données type sur leurs plaquettes ont été communiquées.

La FCPE Sarthe a rappelé son inquiétude et l'ensemble de retours critiques concernant les PIAL. L'éloignement de réalités de terrain, le manque d'échange dans certains pôles avec des directions peu à l'écoute des problèmes territoriaux, la mutualisation souvent rigide et divers points ont été soulevés.

Les Assistants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) accompagnent 2350 élèves actuellement. Avec 1057 AESH, 42% des aides sont mutualisées et 58% sont individualisées.

Le travail se fait avec Sarthe Autonomie.

Situation sanitaire

Un rappel est fait rétrospectivement sur les difficultés de l'hiver avec la pandémie.

Les écoles ont été perturbées, il y a eu des préoccupations sur les apprentissages. Même si la situation est plus simple aujourd'hui, tout n'est pas parfaitement ordinaire et il subsiste des perturbations.

Les résultats des évaluations de CP et CE sont intéressants à observer aujourd'hui. Les résultats sont revenus au niveau de 2019.

La FCPE Sarthe rappelle ses inquiétudes concernant le savoir nager. La crise a en particulier creusé des écarts dans l'apprentissage de la nage. Nous avons rappelé qu'il serait important de travailler avec les inspecteurs (IEN) sur ces apprentissages pour que les enfants n'arrivent pas en 6^e sans savoir nager là où cet apprentissage est au programme.

La réponse qui nous est donnée reste très éloignée d'une avancée suffisante. Le problème est dans la gestion des créneaux, avec 402 écoles, les créneaux ne sont pas extensibles.

Nous avons rappelé notre engagement en début d'année lorsque nous avons interpellé l'adjointe à l'éducation de la Mairie du Mans pour que des créneaux soient ouverts et que certains créneaux ont bien été ouverts en cours d'année. Mais cet engagement doit être fait en bonne entente entre les collectivités territoriales et la DSDEN.

Orientation

Dans les parcours orientation au Diplôme National du Brevet (DNB), les stages ont une place de choix. Néanmoins, il n'y a pas eu d'alerte de la part des chefs d'établissement sur les stages.

Concernant notre inquiétude sur la dématérialisation des vœux, une réponse positive a été donnée. La fracture numérique dont nous avons parlé est entendue et l'utilisation de fiche dialogue papier est toujours possible si les établissements le souhaitent ou les familles.

Les mini-stages et les journées d'accueil ont été maintenus cette année.

La FCPE Sarthe s'inquiète des vœux Affelnet et des affectations du privé qui peuvent déstabiliser l'équilibre général. Un temps dédié a bien été organisé pour que le 14 juin et le 15 juin soient dédiés à la mise à jour en fonction des affectations dans le privé et dès lors les places dédiées aux vœux réels ne sont pas illogiquement désorganisées.

Les administrateurs FCPE Sarthe vous remercie pour les échanges constructifs que nous pouvons avoir avec la Direction Académique et nous voyons bien combien les retours que chacun peut envoyer sont essentiels à une connaissance fine de notre département.

Bien à vous,

Les administrateurs FCPE Sarthe

Afin de remettre en perspective nos discussions, merci de voir une partie des questions abordées en réunion suite à notre courrier (ci-dessous, un extrait des questions – les questions les plus précises sur des situations personnelles étant retirées)

Concernant l'inclusion scolaire

Nos questions prendront en référence les pages du support délivré au CDEN du 12/10/21 :

- Page 13 : dispositif "accueil et scolarisation enfants de - de 3 ans"

Ce dispositif a été mis en place partiellement sur le territoire (Allonnes, Coulaines...), quelles en sont les raisons ?

- Page 24 : l'aide aux élèves les plus fragiles

Les stages de réussite organisés durant les vacances ont-ils été satisfaisants (bilan chiffré) ?

Les demandes ont-elles été acceptées ?

Les professeurs devant élèves étaient-ils en nombre suffisant ?

Les participants ont-ils été assidus ?

Les lieux de stage étaient-ils appropriés à la situation géographique du lieu de résidence des familles ?

Le Lycée nouvelle chance (LNC) a-t-il pu absorber toutes les demandes ? Bilan de l'activité ?

La plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) fonctionne-t-elle correctement ?

Le personnel dédié est-il suffisant ?

Les demandes sont-elles conséquentes ?

Bilan

- Page 39 : les conseils de disciplines

L'analyse de ce document révèle les motifs de convocation aux conseils de discipline avec 63% pour violences verbales et physiques, 8% détention d'arme, 7% vols, racket, fraudes, vidéo. Ce relevé indique les faits et les pourcentages les plus marquants. Notons que la majorité représente des actes concernant la posture et le comportement de l'élève. Tous les établissements du territoire sont-ils concernés ?

Le tableau nous délivre aussi que la majorité des décisions amènent à une exclusion définitive et dans une moindre mesure à du sursis. Il n'apparaît pas les mesures d'accompagnement (CPE, Professeur, médecin, assistance sociale, infirmière, Psy EN, suivi extérieur...), le recours aux instances des établissements (commission éducative, CESC, CVC, CVL) et l'appropriation des moyens (stage de responsabilisation, retenue pour travail dédié lié à la sanction...) pour répondre à la remédiation.

Comment les instances, les moyens d'accompagnement et les suivis sont-ils saisis ?

Que peut-on conclure de cette synthèse ?

Le RASED dévolu aux élèves en difficultés ne peut pas de nombreuses fois répondre à la demande. Bien que la Sarthe soit dotée, une politique audacieuse est-elle envisagée ? Une synthèse des demandes non allouées peut-elle nous être apportée ? Dû parfois à l'impossibilité d'intervention du réseau, avez-vous retour de demande non réalisée par les familles ou les enseignants pour risque de refus ? La répartition d'intervention par classe d'âges peut-elle nous être précisée ? Une cartographie des secteurs des bénéficiaires peut-elle être dessinée ? Le ratio enseignant aide apporté peut-il nous être précisé ? Un détail de la composition de la brigade peut-il nous être donné ? Comment le découpage, l'affectation, la répartition des moyens sont-ils organisés ?

Néanmoins par le retour de notre questionnaire d'autres remontés sont constatés. Tout d'abord le RASED n'est pas suffisamment connu des familles. Certaines demandes ne peuvent pas être mise en place, faute de moyen. Pire des familles n'effectuent pas de demande sachant l'incapacité du réseau à intervenir.

L'AESH permet d'accompagner l'élève en difficultés quand celui-ci en bénéficie. Les notifications sont-elles toujours satisfaites ? Si non pourquoi ? Quels sont, selon vous, les difficultés, vos freins ? La répartition d'intervention par classe d'âges peut-elle nous être précisée ? Une cartographie des secteurs des bénéficiaires peut-elle être dessinée ? Le ratio AESH aide apporté peut-il nous être précisé ? Un détail de la composition de la brigade peut-il nous être donné ? Comment le découpage, l'affectation, la répartition des moyens sont-ils organisés ? Comment la gestion des ressources humaines des AESH est-elle organisée (recrutement, gestion contrat, gestion équipe, affectations, remplacements, paie) ? Au cours de leur activité, l'Education Nationale propose-t-elle des formations complémentaires ou spécifiques aux AESH pour répondre aux mieux aux difficultés de l'élève et ainsi mieux appréhender certains troubles ? Quel type de contrat peuvent bénéficier les AESH ? Quel profil et spécialité recruter/rechercher vous ? Une professionnalisation est-elle envisagée ? Au terme de leur contrat quel accompagnement et quel projet est-il proposé aux AESH ?

Le PPRE a vocation de lutter contre le décrochage scolaire. La mise en œuvre consiste en un ensemble coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser à un niveau suffisant les connaissances et compétences attendues à la fin du cycle. Néanmoins ce dispositif est mis en place à défaut d'un PAP dans certaines situations. Le PPRE ne répond pas à l'accompagnement des difficultés scolaires dont la conséquence est un trouble des apprentissages.

Avez-vous connaissance de cette orientation ?

Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) dispositif d'accompagnement pédagogique aux élèves à difficultés scolaires durables ayant pour origine des troubles d'apprentissage pour lesquels des aménagements et adaptation sont nécessaires afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions en référence aux objectifs du cycle. L'objectif étant bien de mettre l'élève en condition de réussite. Néanmoins certains PAP sont mis en place tardivement bien que ceux-ci soient accordés, voire l'adaptation ignorée. Avez-vous connaissance de ces faits ?

Pour la constitution du dossier, il arrive parfois que les éléments fournis semblent suffisants, mais que des justificatifs et des examens complémentaires soient exigés. Avez-vous connaissance de ces faits ? l'accompagnement des familles est parfois nécessaire pour constituer le dossier, malheureusement elle ne trouve pas toujours d'interlocuteur pour les aider. Comment y remédier ? De même pour les bilans d'orthophonie, les familles subissent l'attente du rendez-vous, ce qui retardent la constitution du dossier.

L'acceptation d'un PAP reste encore long. Comment pourrait-on raccourcir ce délai ? Entre l'acceptation du PAP et sa mise en place, le délai demeure encore parfois long. Comment pourrait-on améliorer ce traitement ?

En classe, en conseil de classe, sont remontées des situations d'élèves en situation d'échec, en postures inadaptées. La conclusion s'oriente parfois par une décision inappropriée, or que l'élève connaît des troubles d'apprentissages. Comment remédier à cette mauvaise interprétation ? L'information des troubles cognitifs, des dispositifs par des journées de formation est-elle proposée aux enseignants ? Les référents handicap dans les écoles, les établissements remontent ils des difficultés du terrain ?

Néanmoins il faut saluer le dévouement, l'engagement du corps professoral qui au quotidien en accompagnant l'élève met tout en œuvre pour sa réussite afin qu'il soit accompli et citoyen. Ainsi des PAP provisoires peuvent être instaurés par l'équipe enseignante en l'attente de la validation du Plan pour l'intérêt de l'élève qui bénéficie alors d'une adaptation pédagogique.

Le GEVA-Sco (guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) répond à l'évaluation des besoins de compensation en vue de l'élaboration du projet pour l'élève. Cette évaluation connaît-elle de nouvelles orientations ?

Le PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) sont pilotés par l'IEN dans le 1er degré par les chefs d'établissement pour le second degré. Pouvez-vous nous donner la cartographie de ces pôles avec les écoles rattachées aux circonscriptions ? Ces coordonnateurs bénéficient-il d'une formation pour pouvoir mieux appréhender cette mission ? Le maillage du PIAL par le coordonnateur en lien avec l'enseignant référent et les équipes pédagogiques permet-il de répondre efficacement aux demandes des familles ? Les informations pour se saisir du PIAL sont-ils disponibles pour les familles ?

Le LIP (Livret de Parcours Inclusif) connaît un nouveau déploiement. Pouvez-vous nous indiquer le calendrier de ces évolutions sur notre territoire ? L'espace de consultation pour les familles est-il actif ? Les établissements s'en saisissent ils ? Un autre support d'information est-il prévu pour les familles ?

Le WISQ effectué par les Psy EN demande parfois de la patience pour les familles, faute de créneau disponible. Des accords avec des professionnels libéraux pourraient-ils être envisagés ?

Concernant la crise sanitaire

La crise sanitaire a engendré un fort taux d'absentéisme d'élèves mais aussi de professeurs qui n'ont pas pu être remplacés avec un pic en janvier. De ce fait la dégradation des apprentissages a été constaté par les familles. L'absence en classe a nui à la cohésion du groupe, à l'avancée du programme et à l'acquisition de nouveaux apprentissages. Dans ces conditions les apprentissages des fondamentaux ont été quasiment en inerties. Les compétences donc acquises à cette période ne sont pas satisfaites. Ainsi les évaluations de cycle seront-elles réalisées ? Néanmoins les évaluations

quotidiennes montrent chez certains enfants que la fluence de lecture et que les résolutions de problème sont déficientes

De plus, enseigner le savoir nager est devenu pratiquement impossible en cette crise sanitaire, les parents sont inquiets que leurs enfants n'aient pas pu acquérir ces notions et d'une manière générale que leur motricité est diminuée.

Concernant l'orientation

Pour se confronter à l'orientation et affiner leurs vœux, les élèves effectuent un stage de découverte de l'entreprise, mais cette année encore la crise sanitaire n'a pas permis à chacun de trouver un stage les satisfaisants. Est-ce que tous les élèves ont pu effectuer un stage ?

La matérialisation des vœux s'effectue par support numérique. Or la fracture numérique reste encore présente pour les jeunes. La fiche de dialogue manuscrite est-elle encore utilisée cette année ? Les informations relatives à l'orientation sont-elles postées sur le site de l'établissement (ELYCO). En raison de la crise sanitaire les réunions d'information de l'orientation réalisés par les Psys EN ont pu t elles se tenir ? Pour les élèves éloignés à ce sujet de l'orientation, quel suivi leur est proposé ? Les filières professionnelles sont vastes et l'appellation de certaines formations sont incompréhensibles et éloignées des noms de métier. Les élèves et familles ne s'y retrouvent pas. Ces nominations de filières pourraient-elles plus en adéquation avec le monde professionnel. Les professeurs ou professeurs principaux bénéficient ils d'informations sur l'orientation, les critères d'affectations (fonctionnement affelnet) ?

Les affectations en école privée sont saisies sur affelnet pour ensuite obtenir son choix. Or certains établissements reçoivent directement les demandes et les affectent avant la commission. Ces établissements vous informent ils des remplissages de leurs sections en amont ?

Concernant les Cités éducatives

Le groupe de travail du 28/03/2022 de l'accès aux soins et problématiques orthophoniques a exploré des pistes pour répondre à ces besoins.

Le constat de chacun, c'est que les familles les plus éloignées de l'école sont celles qui sont le plus confrontées à ces problématiques. Il faut donc alors les amener dans l'école. Chacun partenaire pouvait proposer des actions. Vos services ont-ils des projets ?

Concernant la lutte contre le harcèlement

Comme énoncé lors de notre dernière rencontre, la FCPE Sarthe souhaite s'engager plus largement à ce sujet et travailler en partenariat avec les services académiques. Aussi la FCPE Sarthe vous a alerté sur 2 situations. Qu'en est-il depuis notre dernier échange ?

Concernant une remontée de terrain sur laquelle nous avons souvent montré notre inquiétude

Le collège Weismann n'a pas de directeur de Segpa. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre engagement à vos côtés et auprès des jeunes sarthois.

Les administrateurs de la FCPE Sarthe

FCPE 72

65 avenue Yzeux 72000 LE MANS

Tél. : 06 52 09 26 64

E-mail : fcpe72@gmail.com

Site Internet : <http://72.fcpe-asso.fr/>

Permanences du secrétariat (hors vacances scolaires) : Mardi 9h-12h30 & 13h30-16h